

STRASBOURG

# Un cadre d'extrême droite jugé pour diffamation

Geneviève LECOINTRE

---

**Sur son profil Facebook, en novembre 2019, Laurent Husser avait traité de « passeur » et de « crapule », le psychiatre strasbourgeois Georges Federmann. Le prévenu, cadre du Rassemblement national, comparait mercredi devant le tribunal correctionnel pour diffamation.**

Laurent Husser, 50 ans, avait partagé sur le réseau social la photo d'un article des *DNA* évoquant la mise en examen d'un psychiatre strasbourgeois, impliqué dans un réseau d'aide au séjour irrégulier d'étrangers depuis son cabinet de la Neustadt.

Ce militant d'extrême droite, cadre du Rassemblement national strasbourgeois, avait cru y reconnaître le docteur Georges Federmann, un professionnel connu pour son engagement au sein du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, le Mrap, dont il assure la présidence alsacienne.

## • « Vous êtes sûr que c'est lui ? »

« Dire qu'il a été soutenu par tous les politiques de Strasbourg ou presque », a commenté le prévenu sous l'article, traitant le médecin de « passeur » et de « crapule ». Mais « vous êtes sûr que c'est lui ? » a douté une « amie ». « Vous connaissez beaucoup de psychiatres de 64 ans magouillant avec des migrants », a appuyé son interlocuteur. Sauf que non. Le lendemain, un second papier des *DNA* a révélé le nom du psychiatre impliqué dans la rédaction de certificats médicaux de complaisance. Et ce n'était pas Georges Federmann.

À la barre, Laurent Husser tente de se dédouaner. Entre l'article et son commentaire, il ne voit « pas forcément de lien ». S'il a accusé à tort le médecin, c'est parce qu'il a fait « une confusion », à cause d'« un problème d'information ».

« Sur internet, on a tendance à émettre des opinions un peu facilement », minimise son avocate, M<sup>e</sup> Marion Nass. Elle affirme d'ailleurs que « la diffamation n'était pas publique

mais privée ». Son client compte qu'« à peu près 400 personnes » ont pu y avoir directement accès.

## • « C'est une personne intègre »

Par les amis d'amis, la rumeur s'est vite propagée. D'un partage à l'autre, des connaissances ont alerté le docteur. Présent à l'audience, le sexagénaire injustement incriminé précise qu'il en a été particulièrement affecté car, ce jour-là, il commémorait la mort de sa première épouse, assassinée en 2005. Comme elle, au sein du Mrap, il a expliqué œuvrer pour « la défense des sans-papiers, des vulnérables, des damnés de la mer ».

« C'est une personne intègre, insiste son conseil, M<sup>e</sup> Christine Mengus. Il n'a pas de réseau de passeurs mais des convictions » qui peuvent l'amener à « soigner des patients sans papiers » dans « le respect des règles de déontologie » qu'impose sa profession.

Laurent Husser avait rapidement supprimé sa publication. Mais en quelques heures, elle avait eu le temps d'attirer son lot de posts haineux. Le docteur Federmann en a été « perturbé », « choqué », affirme M<sup>e</sup> Mengus. « Sa secrétaire a reçu un tas d'appels de patients s'inquiétant de ce que leur médecin aurait pu faire. »

Le prévenu « a fait preuve d'imprudence », voire « d'un petit brin de malveillance », estime le représentant du ministère public, Alexandre Chevrier, qui requiert à son encontre 3 000 euros d'amende.

Le tribunal rendra son délibéré à l'audience du 1<sup>er</sup> février.